

Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise



Conseil communautaire

Mardi 13 Février 2024

- **Pouvoirs**
- **Nomination du secrétaire de séance**
- **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

- 1/ Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base d'un rapport
- 2/ Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2024
- 3/ Personnel communautaire : Délibération relative au remboursement de frais de déplacement d'agents en mission
- ~~4/ Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnel à temps partagé, entre la Commune de Beaumont-de-Lomagne et la CCLTG, suite à la définition de l'intérêt communautaire « Aménagement, entretien et gestion de la piscine de la base de loisirs de Beaumont-de-Lomagne »~~ **DELIBERATION REPORTEE A UN CONSEIL COMMUNAUTAIRE ULTERIEUR**
- 4/ Approbation de la convention révisée d'adhésion au service d'assistance à l'archivage – phase 2 « Suivi de l'archivage et accompagnement »
- 5/ Approbation et délégation signature de l'avenant au Contrat Bourg-Centre Occitanie de Beaumont-de-Lomagne 2022-2028
- 6/ Approbation et délégation de signature d'une convention tripartite de partenariat pour la création d'un site de compostage partagé pilote à Beaumont-de-Lomagne
- 7/ Association pour le Développement par la Formation, des Projets, Acteurs et Territoires (ADEFPAT) : signature d'une nouvelle convention 2024-2026
- 8/ Piscine communautaire à Beaumont : travaux de mises aux normes (phase 2) : validation du plan financement prévisionnel et demandes de subvention auprès des partenaires

9/ Infrastructures en faveur de la mobilité douce : signalétique des équipements publics communautaires: validation du plan financement prévisionnel et demandes de subvention auprès des partenaires

10/ Audit technique et financier pour la mise en œuvre de la compétence voirie au sein du bloc communal : validation du plan financement prévisionnel et demandes de subvention auprès des partenaires

11/ Rénovation des parcs lumineux d'éclairage public sur les ZAE du Blanc, ZAE Delor et ZAE Coutré : validation du plan financement prévisionnel et demandes de subvention auprès des partenaires

12 / Entretien des circuits de randonnée de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise : demande de subvention 2024 auprès du Conseil Départemental

13/ Association Mémoire de Maubec en Lomagne - sentier d'interprétation de la vie paysanne en Lomagne : validation d'une subvention

14/ Demande subvention Investissement / Fonctionnement 2024 Ecole de musique

15/ Convention de partenariat 2024 avec Tarn-et-Garonne Tourisme /Office de Tourisme : commercialisation de prestations touristiques destinées aux individuels et groupes

16/ Participations OPAH

17/ Plan d'aide au Commerce Territorial (PACte) : validation d'une aide : Sébastien BAILLY - Boulangerie à Lavit

18/ Questions diverses

1. Proposition de rapport d'Orientation Budgétaire 2024 (analyse financière 2023 et orientations budgétaires 2024)

Rappel

- Le débat d'orientation budgétaire qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire constitue une étape obligatoire avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.
- Les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire sont spécifiées à l'article L. 2312-1 du CGCT.
- Le rapport d'orientation budgétaire constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs à long terme du conseil communautaire. Le présent document, remis à chaque élu doit permettre, dans une totale transparence et dans les meilleures conditions de préparer le vote du budget primitif 2023.

→ Le Conseil communautaire est appelé à :

→ **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientation budgétaire 2024.

Présentation du rapport
d'orientations budgétaires
2024

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base d'un rapport Evolution des dépenses et des recettes des 3 budgets de la communauté de communes

Le budget de l'office de tourisme intercommunal

Budget Office de Tourisme	Année	Crédits ouverts	Crédits exécutés	Taux exécution	Reste à réaliser	Taux d'exécution avec RAR
Dépenses d'investissement	2021	20 271,00	415,00	2%	0,0 €	2%
	2022	24 177,00	11 856,00	49%	0,0 €	49%
	2023	21 327,00	13 709,86	64%	0,0 €	64%
Dépenses de fonctionnement	2021	143 572,97	115 854,35	81%	0,0 €	81%
	2022	145 556,49	129 195,94	89%	0,0 €	89%
	2023	154 347,20	127 558,69	83%	0,0 €	83%
TOTAL DEPENSES	2021	163 843,97	116 269,35	71%	0,0 €	71%
	2022	169 733,49	141 051,94	83%	0,0 €	83%
	2023	175 674,20	141 268,55	80%	0,0 €	80%
Recettes d'investissement	2021	20 271,00	5 561,14	27%	0,0 €	27%
	2022	24 177,00	10 467,14	43%	0,0 €	43%
	2023	21 327,00	25 235,00	118%	0,0 €	118%
Recettes de fonctionnement	2021	143 572,97	148 998,58	104%	0,0 €	104%
	2022	145 556,49	146 929,76	101%	0,0 €	101%
	2023	154 347,20	180 171,54	117%	0,0 €	117%
TOTAL RECETTES	2021	163 843,97	154 559,72	94%	0,0 €	94%
	2022	169 733,49	157 396,90	93%	0,0 €	93%
	2023	175 674,20	205 406,54	117%	0,0 €	117%

Affectation provisoire de résultat 2023 du budget OTI

Résultat d'investissement reporté (excédent) :

11 525,14 €

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 (excédent) :

52 612,85 €

Fonds libres
64 137,99 €

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base d'un rapport Evolution des dépenses et des recettes des 3 budgets de la communauté de communes

Le budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Budget SPANC	Année	Crédits ouverts	Crédits exécutés	Taux exécution	Reste à réaliser	Taux d'exécution avec RAR
Dépenses d'investissement	2021	67 017,82	25 121,59	38%	0,0 €	38%
	2022	49 137,82	9 660,00	20%	0,0 €	20%
	2023	31 977,82	0,00	0%	0,0 €	0%
Dépenses de fonctionnement	2021	227 600,12	53 412,00	24%	0,0 €	24%
	2022	142 116,01	50 861,04	36%	0,0 €	36%
	2023	131 580,13	68 684,62	52%	0,0 €	52%
TOTAL DEPENSES	2021	294 617,94	78 533,59	27%	0,0 €	27%
	2022	191 253,83	60 521,04	32%	0,0 €	32%
	2023	163 557,95	68 684,62	42%	0,0 €	42%
Recettes d'investissement	2021	67 017,82	66 759,41	100%	0,0 €	100%
	2022	49 137,82	41 637,82	85%	0,0 €	85%
	2023	31 977,82	31 977,82	100%	0,0 €	100%
Recettes de fonctionnement	2021	227 600,12	148 868,01	65%	0,0 €	65%
	2022	142 116,01	134 877,17	95%	0,0 €	95%
	2023	131 580,13	143 832,50	109%	0,0 €	109%
TOTAL RECETTES	2021	294 617,94	215 627,42	73%	0,0 €	73%
	2022	191 253,83	176 514,99	92%	0,0 €	92%
	2023	163 557,95	175 810,32	107%	0,0 €	107%

Affectation provisoire de résultat 2023 du budget SPANC

Résultat d'investissement reporté (excédent) : 31 977,82 €
 Résultat d'exploitation au 31/12/2023 (excédent) : 75 147,88 €

Fonds libres
107 125,70 €

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base d'un rapport Evolution des dépenses et des recettes des 3 budgets de la communauté de communes

Le budget principal de la CCLTG

Budget Communauté de communes	Année	Crédits ouverts	Crédits exécutés	Taux exécution	Reste à réaliser	Taux d'exécution avec RAR
Dépenses d'investissement	2021	3 804 233,28 €	1 488 300,81 €	39%	906 723,3 €	63%
	2022	3 605 787,60 €	1 708 774,76 €	47%	614 426,9 €	64%
	2023	4 128 464,03 €	1 922 842,98 €	47%	1 118 490,9 €	74%
Dépenses de fonctionnement	2021	5 733 699,30 €	5 254 234,77 €	92%	0,0 €	92%
	2022	6 081 322,23 €	5 790 907,91 €	95%	0,0 €	95%
	2023	6 877 704,09 €	5 984 096,89 €	87%	0,0 €	87%
TOTAL DEPENSES	2021	9 537 932,58 €	6 742 535,58 €	71%	906 723,3 €	80%
	2022	9 537 932,58 €	6 742 535,58 €	71%	906 723,3 €	80%
	2023	11 006 168,12 €	7 906 939,87 €	72%	1 118 490,9 €	82%
Recettes d'investissement	2021	3 804 233,28 €	1 994 053,01 €	52%	962 798,4 €	78%
	2022	3 605 787,60 €	1 928 881,69 €	53%	597 058,0 €	70%
	2023	4 249 464,03 €	1 416 525,79 €	33%	1 737 126,0 €	74%
Recettes de fonctionnement	2021	5 733 699,30 €	5 910 220,61 €	103%	0,0 €	103%
	2022	6 081 322,23 €	6 644 306,37 €	109%	0,0 €	109%
	2023	6 756 704,09 €	6 908 155,07 €	102%	0,0 €	102%
TOTAL RECETTES	2021	9 537 932,58 €	7 904 273,62 €	82,9%	962 798,4 €	93%
	2022	9 687 109,83 €	8 573 188,06 €	88,5%	597 058,0 €	95%
	2023	11 006 168,12 €	8 324 680,86 €	76%	1 737 126,0 €	91%

Affectation provisoire de résultat 2023 du budget CCLTG

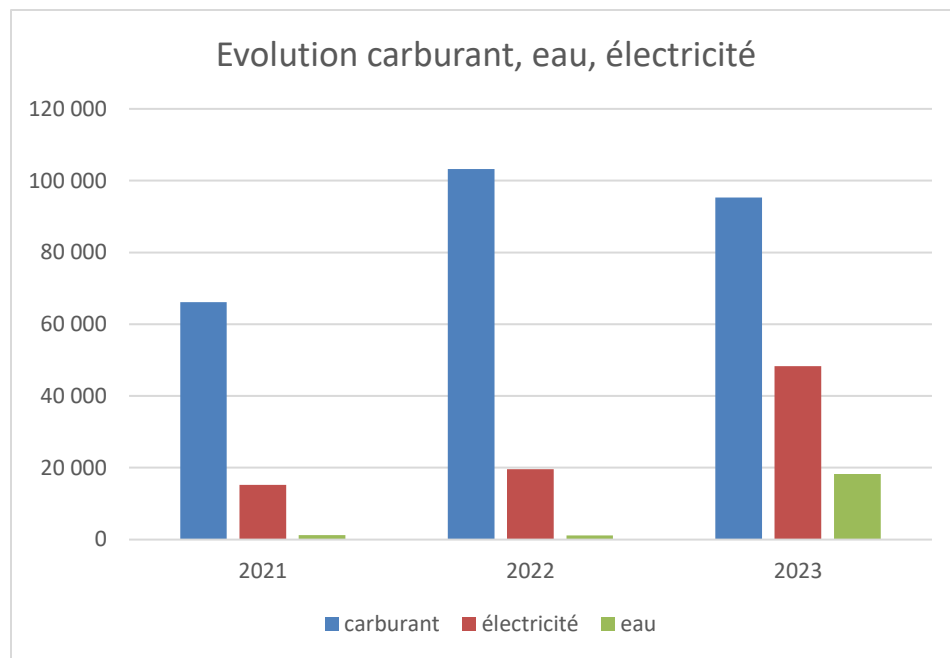
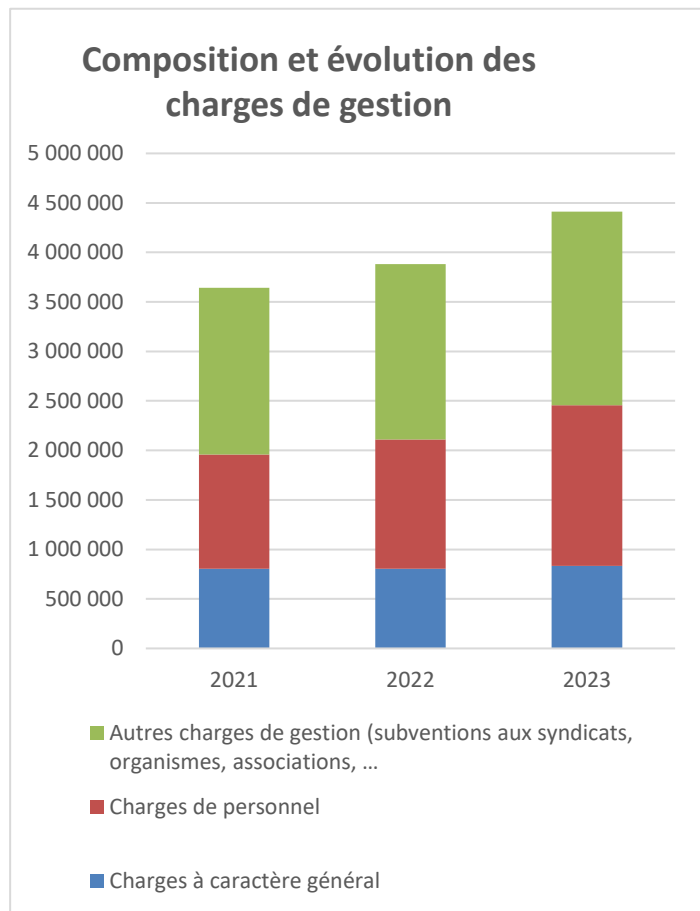
Résultat d'investissement reporté (déficit) : - 506 317,19 €

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 (excédent) : 924 058,18 €

Fonds libres
417 740,99 €

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base d'un rapport Evolution des dépenses et des recettes des 3 budgets de la communauté de communes

Des charges de gestion de plus en plus rigide



1. Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base d'un rapport

Evolution des dépenses et des recettes des 3 budgets de la communauté de communes

Des charges de gestion de plus en plus rigide

- Les charges à caractère général représentent 19% du total des charges de gestion 2023 (21% en 2022). Elles évoluent en 2023 de 3,5% (+0,12% en 2022). Cette hausse est cohérente avec l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé en 2023 de 3,8%. Les charges à caractère général de la CCLTG ont été maîtrisé en 2023.
- Dans ces charges à caractère général, il est à noter une forte hausse des dépenses d'énergie :
 - Carburant : -7,66% (95 309€ en 2023 – 103 2013€ en 2022)
 - Électricité : +147% (48 281€ en 2023 - Effet piscine intercommunale – 19 552€ en 2022).
 - Eau : +1 545% (18 284€ en 2023 – Effet piscine intercommunale – 1 111€ en 2022)
 - Des économies ont été réalisées sur les fournitures et prestations de service voirie, entretien matériel voirie, ...).
- Les charges de personnel représentent 37% du total des charges de gestion en 2023 (34% en 2022 – Il est à noter que ces charges de personnel sont dans la moyenne des communautés de communes de la même strate). Elles ont évolué de 24% en 2023 (*recrutements de trois maîtres-nageurs pendant deux mois, chargé de mission Convention Territoriale Globale, passage à temps plein d'une bibliothécaire, hausse du point d'indice de 1,5% au 1er juillet 2023 pour les agents et les élus, prime pouvoir d'achat exceptionnelle 2023 (17 364 €), Garantie Individuelle Pouvoir d'Achat (GIPA), nouveau marché d'assurance de la CCLTG en cas d'absence du personnel*).
- Il est à noter que les dépenses de personnel liées au recrutement sur le mandat sont en partie couvertes par des recettes :
 - Poste de chargé de mission développement territorial (financement à 50% sur 16 mois, puis sur 18 mois)
 - Poste chargé de mission Petites Villes de Demain sur 5 ans (financement à 80%)
 - Poste chargé de mission Convention Territoriale Globale sur 5 ans (financement à 80%)

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base d'un rapport Evolution des dépenses et des recettes des 3 budgets de la communauté de communes

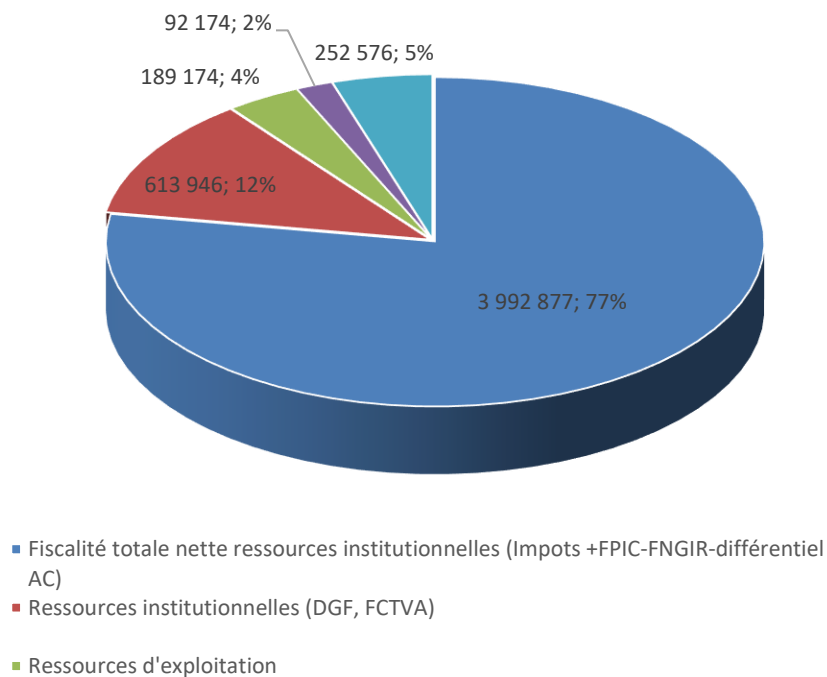
- Deux postes France Services (financement annuel 35 000 € par structure en 2023, 40 000 € en 2024, 45 000 € en 2025, 50 000 € à partir de 2026)
- Poste voirie en remplacement de Nicolas Vaillant qui bascule progressivement sur le poste d'A. Quargentan (retraite au 1^{er} septembre 2023) : Intégration d'un militaire en reconversion dans le cadre du dispositif PAE (période d'adaptation en entreprise) – 4 mois financés par l'armée : du 1^{er} mai au 31 août 2023 – Poste « goudron – voirie »
- Les autres charges de gestion (subventions, contributions aux syndicats, organismes, associations) représentent 44% du total des charges de gestion. Elles évoluent de 10,55% en 2023) :
 - Contribution SMEEOM : + 42 676 €
 - Contribution SDIS : + 11 555 €
 - PIJ : + 2 000 €
 - Portage de repas à domicile : + 4 000 €
 - Vis ta Lomagne : + 2 000 € et + 7 000 € (personnel)
 - ...
 - A noter le non versement exceptionnel de la subvention à l'association les P'tits Loups en 2023

On peut noter une rigidification globale des charges de fonctionnement de la communauté de communes.

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base d'un rapport Evolution des dépenses et des recettes des 3 budgets de la communauté de communes

Composition des produits de gestion

Composition des produits de gestion en 2023



Les produits de gestion se compose à 77% de fiscalité totale nette en 2023 (impôt + FPIC – FNGIR - différentiel AC) (73% en 2022).

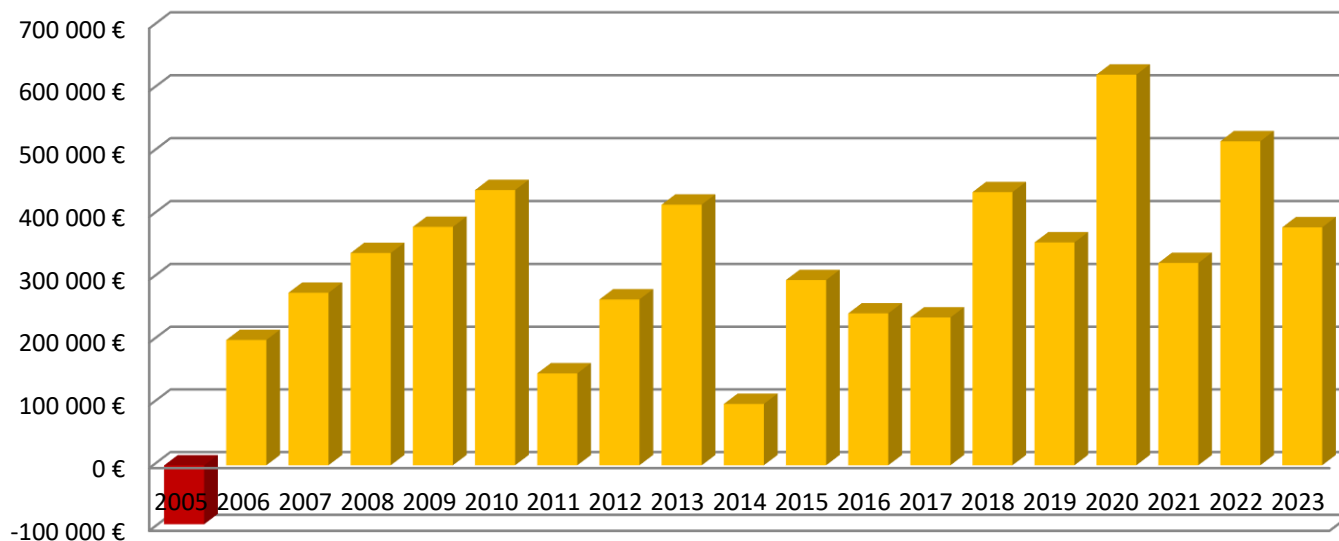
Les recettes institutionnelles 2023 (Dotation Globale de Fonctionnement, FCTVA) ne représentent que 12% de l'ensemble des produits de gestion (13% en 2022).

Les recettes d'exploitation du service 2023 (brigade verte, musique, location hôtel entreprises, location maison de santé, médiathèque, piscine, location ZA Mansonville) représentent 4% des produits de gestion de l'année 2023 (4% en 2022).

Enfin il est à noter que 5% des produits de gestion correspondent à des subventions et autres produits exceptionnels (versement des budgets annexes vers le budget principal pour utilisation du personnel, transport à la demande, sentiers de randonnées, produits de cession d'immobilisation, subvention suivi animation OPAH) (9% en 2022 dont subvention exceptionnelle CD82 intempéries 181 119€).

L'autofinancement

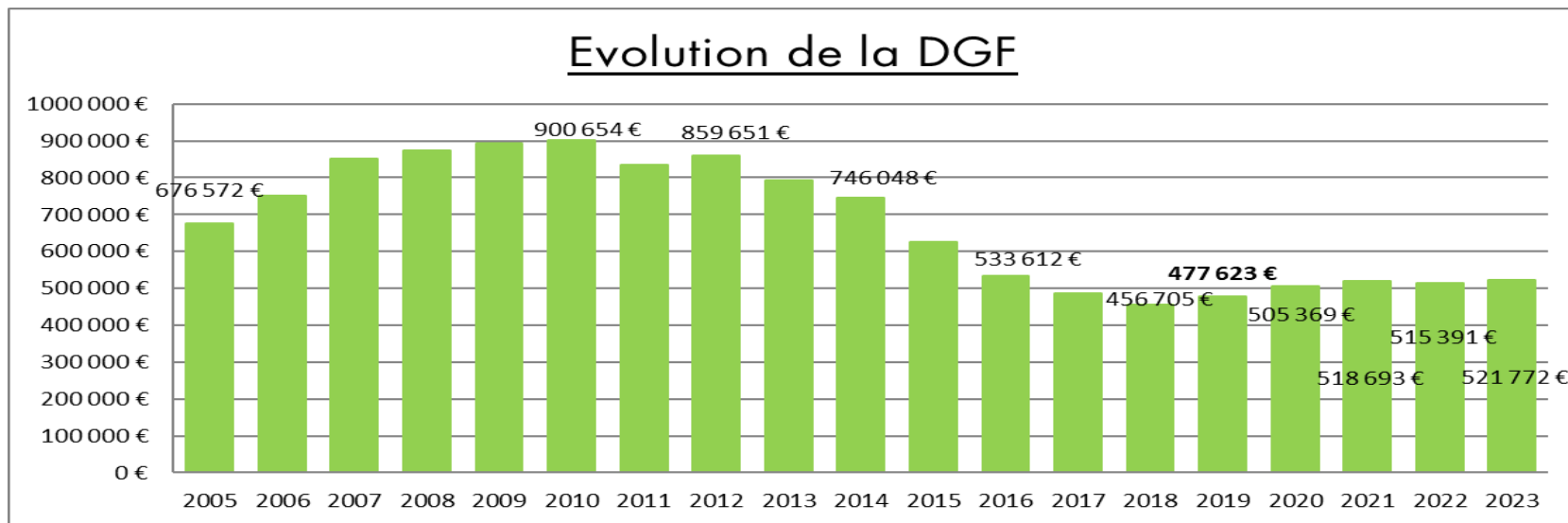
Evolution autofinancement net



Pour mémoire, l'autofinancement est la capacité de la collectivité à financer son activité ainsi que ses investissements à l'aide de ses propres moyens financiers.

L'autofinancement net est l'autofinancement courant après déduction de la dette (intérêts et capital).

Evolution de la dotation Globale de Fonctionnement



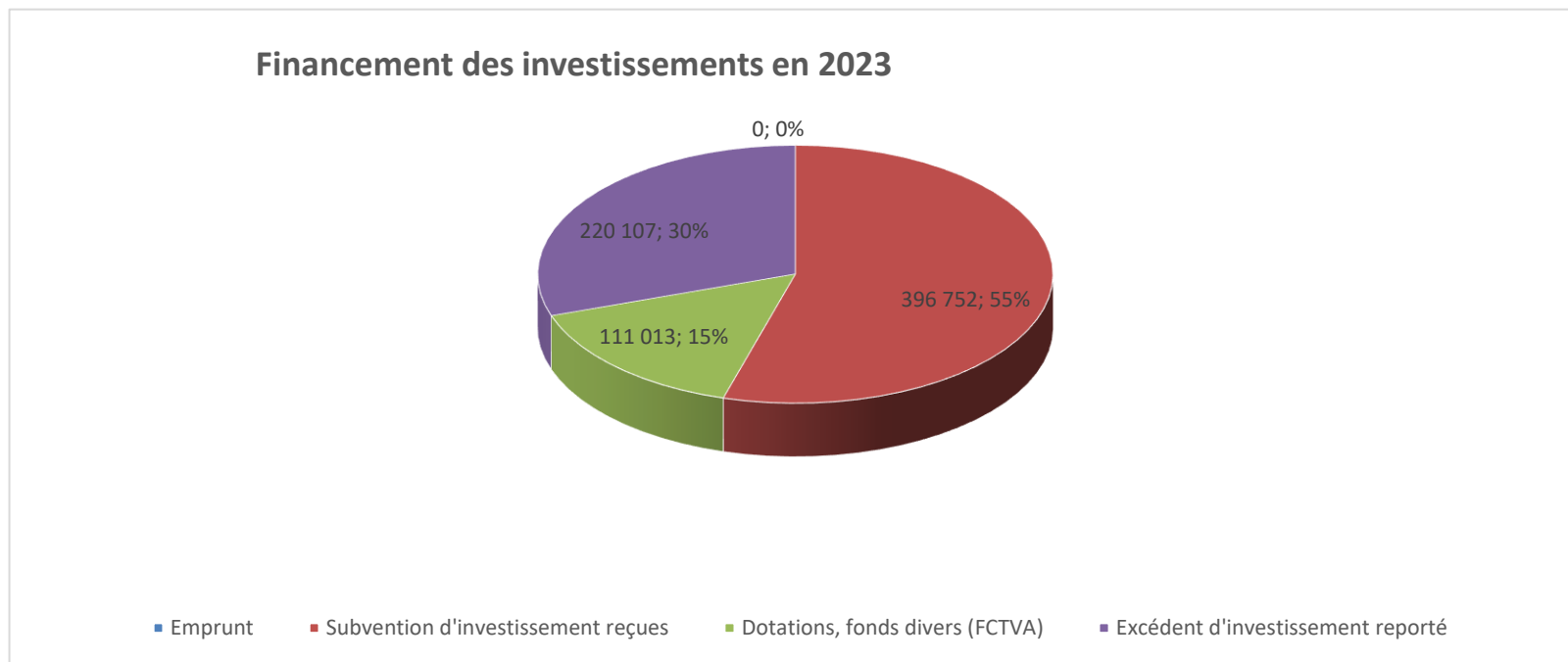
Les ressources institutionnelles se composent essentiellement de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Depuis 2011, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale participent pleinement à l'effort de redressement des comptes publics par une baisse des dotations (DGF) qu'elles perçoivent de l'Etat. Depuis 2011, la CCLTG a perdu presque 500 000 € de dotation globale de fonctionnement.

Les évolutions de la DGF sur les 6 dernières années sont les suivantes :

- -5,83% en 2018
- +4,58% en 2019
- +5,8% en 2020
- +2,64% en 2021
- -0,64% en 2022
- +1,24% en 2023

Financement des investissements en 2023



Le financement des investissements en 2023 se compose de :

- 30% d'excédent d'investissement reporté (41% en 2022)
- 55% de subventions d'investissement reçues (35% en 2022)
- 15% de dotations et fonds divers (FCTVA) (8% en 2022)

Il est à noter qu'aucun emprunt n'a été contracté en 2023.

Pour 2024, il est envisagé d'emprunter pour le versement du fonds de concours à la commune de Beaumont pour la construction du pôle Fermat et pour les travaux d'aménagement du nouvel office de tourisme.

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base d'un rapport Evolution des dépenses et des recettes des 3 budgets de la communauté de communes

Un niveau d'endettement modeste

COMM. DE COM LOMAGNE TG

Tableau des annuités des emprunts entre 2024 et 2031 (avec emprunts sur créances)

Emprunts Numéro / Objet	Annuités pour l'exercice 2024	Annuités pour l'exercice 2025	Annuités pour l'exercice 2026	Annuités pour l'exercice 2027	Annuités pour l'exercice 2028	Annuités pour l'exercice 2029	Annuités pour l'exercice 2030	Annuités pour l'exercice 2031
4492179 / ANCIENNE PROPRIETE SENTIS	11 499,87	11 499,87	11 499,87	11 499,87	11 499,87	11 499,87	11 499,87	0,00
39621711135 / PRET N° 39621711135 REHABILITATIO	24 902,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
00001029339 / HOTEL ENTREPRISES	36 341,51	36 341,51	36 341,51	36 341,51	36 341,51	36 341,51	36 341,51	36 341,51
00001649334 / PRET MAISONS DE SANTE	59 990,08	59 990,08	59 990,08	59 990,08	59 990,08	59 990,08	59 990,08	59 990,08
00002644181 / PRET GRAVILLONNEUR + TRACTEU	52 444,34	52 444,34	26 222,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
00003067906 / PRET PELLE A ROUE	20 699,53	20 699,53	20 699,53	20 699,53	20 699,53	20 699,53	20 699,53	20 699,53
TOTAL	205 877,84	180 975,33	154 753,11	128 530,99	128 530,99	128 530,99	128 530,99	117 031,12

Evolution des effectifs en 2023

- L'année 2023 a été marquée :

- Par la mutation dans une autre collectivité de la gestionnaire des ressources humaines en charge de la paie et de la gestion de carrière des agents ;
- Le recours au service intérim du centre de gestion de Tarn-et-Garonne afin de palier au départ de la gestionnaire des ressources humaines. L'intérimaire ayant les compétences requises et donnant satisfaction, elle est recrutée à la CCLTG à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- Le départ à la retraite d'André MONBRUN et d'Alain QUARGENTAN, tous les deux affectés au service technique ;
- La mise à disposition pour raison personnel d'un agent musique.
- L'arrivée dans les effectifs de la CCLTG au 1^{er} janvier 2023, de Marion Minier, bibliothécaire à la médiathèque intercommunale.
- La mise à disposition partielle de deux agents : Véronique SAUZEDE (mis à disposition par la commune de Beaumont, deux jours par semaine, à la médiathèque intercommunale) et Jean Luc GREGORESKI (mis à disposition par la commune de Beaumont, 799 heures par an à la CCLTG pour l'entretien de la piscine intercommunale).

- Les recrutements suivants ont été effectués en 2023 :
 - Mélanie FOURAGNAN, en contrat de projet, sur le poste de chargée de mission « convention territoriale globale » (poste financé à 80%) ;
 - Honorine PARONNAUD en remplacement de l'agent musique en mise à disposition pour raison personnelle ;
 - Florent IRAGUE à la brigade verte ;
 - Luciano PIFARELY à la voirie ;
 - Céline DEMANGE, en contrat de remplacement, suite à la mise à disposition de la secrétaire des services techniques ;
 - Recrutement de 3 maîtres-nageurs en juillet et août 2023 pour la piscine intercommunale.
- *Fin 2023, les effectifs de la CCLTG s'élèvent à 46 agents (38,73 Equivalent Temps Plein). Dans ces 46 agents sont comptés les 3 agents actuellement en mise à disposition et l'agent en arrêt longue maladie).*

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base d'un rapport Evolution des effectifs en 2023

Temps de travail appliqués au sein de la collectivité :

- Régime de temps de travail applicable aux administratifs :
 - 35h / 5 jours (soit 7h par jour en moyenne)
 - 35h / 4,5 jours
 - 35h / 4 jours (soit 8h45 par jour en moyenne)
- Cas particulier de l'école de musique : temps plein hebdomadaire = 20 heures
- Cas particulier de l'office de tourisme : Compte tenu de l'obligation de maintien de l'ouverture de l'OTI notamment en période estivale (ouverture le samedi et dimanche matin), les agents concernés effectuent 35 heures hebdomadaires avec des horaires variables.
- Agents du service technique : Deux temps de travail différents dans l'année :

HORAIRES 2023

HORAIRES NORMAUX (Hiver: janvier, février, mars)

8h	8h30	9h	10h	11h	11h30	12h	13h15	13h45	14h	15h	16h	17h	17h30

JOURNEE CONTINUE (du 3 avril au 31 décembre durée des campagnes)

8h	8h30	9h	10h	11h	11h40	12h	13h	14h	15h	15h30		

Perspective d'évolution des effectifs en 2024

- Il conviendra de recruter en 2024 :

- des saisonniers :

- Les maitres-nageurs pour la gestion de la piscine en juillet et août pour le grand public et en juin et septembre pour les écoles
- Un intérimaire cet été pour l'accueil secrétariat général de la CCLTG lors des congés d'été des agents (juillet et août 2024)

- Un technicien informatique 1J/1,5J par semaine (partagé avec la communauté de communes Terres des confluences)

Orientations budgétaires 2024 : Poursuite des 5 projets phares du mandat

- La poursuite du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Le programme petites villes de demain
- Un programme d'amélioration de l'habitat rénové en cours d'application et une opération façade plus attractif
- Un projet social de territoire «Convention Territoriale Globale» (CTG) de services aux familles en cours d'élaboration
- La création d'un nouveau pôle petite enfance à Beaumont de Lomagne
- Projet de nouvel Office de Tourisme de la Lomagne Tarn et Garonnaise

La poursuite de l'exercice des principales compétences classiques de la Communauté de communes

- La compétence voirie
- La compétence école de musique
- La compétence médiathèque
- La compétence piscine intercommunale
- Attribution d'un Fonds de concours de la CCLTG à la commune de Beaumont pour la création d'un Pôle touristique, économique et culturel (420 000€)

• Il est à noter que les emprunts suivants sont envisagés en 2024 :

- 420 000 € afin de verser à la commune de Beaumont de Lomagne le fonds de concours lié à la construction du pôle TEC, tel que prévu par délibérations n°20180109D04 du 9 janvier 2018 et n°20210413D09 du 13 avril 2021
- 250 000 € pour les travaux d'aménagement du nouvel office de tourisme ?

• Fiscalité 2023 :

- Il est proposé de maintenir les taux actuels d'impôt direct à l'exception du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- La contribution de la CCLTG au SMEEOM a évolué de la façon suivante sur les 4 dernières années :

	Variation contribution CCLTG à SMEEOM par rapport à l'année précédente	Variation recettes TEOM CCLTG par rapport à l'année précédente	Différentiel	
2020	+ 63 539,00	+ 20 427,00	-43 112,00	
2021	+ 97 096,27	+ 12 870,00	-84 226,27	
2022	+ 74 457,45	+ 45 643,00	-28 814,45	
2023	+ 45 316,25	+ 85 330,00	+ 40 013,75	année exceptionnelle : hausse des bases de +7,5%

Le coût compétence 2023 (total des dépenses 2023 moins total des recettes 2023) de la compétence « ordures ménagères – déchetterie » est de +65 154 €. Ce résultat positif sera absorbé par la hausse de la contribution CCLTG au SMEEOM en 2024 (+ 60 000 € estimé).

Aussi, il est proposé d'augmenter le taux de la TEOM dès 2024 et d'anticiper ainsi les hausses de contributions du SMEEOM sur les 3 années à venir.

Les hausses annuelles des bases de la TEOM ne seront pas suffisantes pour couvrir les hausses de contributions du SMEEOM. Il est proposé d'appliquer en 2024 un taux de TEOM de 15,70€ (au lieu de 15,30€ aujourd'hui).

	Bases	Taux	Produit impôt	Supplément de produit induit par hausse du taux
2023		15,3%	1 391 426,22	
Proposition taux 2024	9 094 289,00	15,45%	1 405 067,65	13 641,43
		15,55%	1 414 161,94	22 735,72
		15,60%	1 418 709,08	27 282,87
		15,65%	1 423 256,23	31 830,01
		15,70%	1 427 803,37	36 377,16
		15,75%	1 432 350,52	40 924,30
		15,85%	1 441 444,81	50 018,59
		15,95%	1 450 539,10	59 112,88
		16,00%	1 455 086,24	63 660,02

Proposition des
commissions
environnement
et agriculture
et finances et
personnel

Coût de la compétence ordures ménagères

Dépenses de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
011 - charges à caractère général	930,00	63,00	391,00	1,00	1,00	1,00
012 - Charges de personnel	93 808,00	67 706,00	58 338,00	21 723,97	20 991,33	21 129,15
65 - Autres charges de gestion courante	983 428,00	986 097,00	1 049 636,00	1 183 736,30	1 258 193,75	1 303 510,00
			63 539,00	97 096,27	74 457,45	45 316,25
Dépenses de fonctionnement - Total	1 078 166,00	1 053 866,00	1 108 365,00	1 205 461,27	1 279 186,08	1 324 640,15
				134 100,30	73 724,81	45 454,07

Recettes de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
013 - Atténuation de charges	569,00	21 707,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	
731- Imposition directe	1 192 613,00	1 225 525,00	1 245 952,00	1 258 822,00	1 304 465,00	1 389 795,00
74 - Dotations et participations			20 427,00	12 870,00	45 643,00	85 330,00
Recettes de fonctionnement - Total	1 193 182,00	1 247 232,00	1 252 952,00	1 265 822,00	1 311 465,00	1 389 795,00

Solde net de fonctionnement	115 016,00	193 366,00	144 587,00	60 360,73	32 278,92	65 154,85
-----------------------------	------------	------------	------------	-----------	-----------	-----------

Dépenses d'investissement - Total	—	—	—	—		
-----------------------------------	---	---	---	---	--	--

Recettes d'investissement - Total	—	—	—	—	—	—
-----------------------------------	---	---	---	---	---	---

Solde net total	115 016,00	193 366,00	144 587,00	60 360,73	32 278,92	65 154,85
-----------------	------------	------------	------------	-----------	-----------	-----------

Pour rappel, évaluation au sein des AC						0,00
--	--	--	--	--	--	------

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base d'un rapport

Orientations budgétaires 2024

INVESTISSEMENT OB 2024			
Dépenses			
	Principales inscriptions budgétaires	AP 2024 V2 Arbitrage	CP 2024 V2 Arbitrage
Service technique	Signalisation verticale (AP annuelle)	21 800,00	21 800,00
	Programme principal liant (AP annuelle)	420 000,00	420 000,00
	Liant 2022 (AP annuelle)	220 000,00	220 000,00
	Signalisation horizontale (AP annuelle)	25 000,00	25 000,00
	Ouvrages d'art (AP annuelle) : PONT Marsac	182 000,00	182 000,00
	Production immobilisée - travaux lourds de voirie	150 000,00	150 000,00
	Acquisition petits équipements (si panne, casse)	5 000,00	5 000,00
	Fourgeon benne (occasion) (pour la gestion des cimetières)	40 000,00	40 000,00
	Equipements de sécurité agents (lunettes + protection auditives)	3 589,00	3 589,00
	Laser rotatif chantier (pelle à roue)	1 900,00	1 900,00
	Total service technique	1 069 289,00	1 069 289,00
Investissement zones d'activité	Réserve foncière ZAE : acquisition 2 parcelles AN49 et ZV 14 à commune de beaumont : ZAE Bordevieille	40 000,00	40 000,00
	Modification éclairage ZAC Coutré et Sérignac + Un candelabre ZA du Blanc	20 000,00	20 000,00
	Inventaire ZAE acquisition module dév éco (SOGEFI / CITADIA)	12 162,00	12 162,00
	Total zones d'activité	72 162,00	72 162,00
Versement subventions d'investissement CCLTG	Aides CCLTG aux commerces (pacte 2 - nouveau dispositif) (AP 2023 - 2027)		20 000,00
	Aides CCLTG à l'immobilier d'entreprises (AP annuelle)	40 000,00	40 000,00
	Total versement subventions investissement par CCLTG	40 000,00	60 000,00
ORT - PVD	Gommer visuellement les vitrines des locaux vacants (AP 2023 - 2024)		5 000,00
	Etudes et prestations liées à PVD	35 000,00	35 000,00
	Total ORT - PVD	35 000,00	40 000,00
OPAH	OPAH (aides aux travaux, aide aux façades, prime sortie de vacance, prime accès indépendant aux étages) AP travaux 2023 - 2026 106 375€ (total année 2023) moins animation (26086€)		146 150,00
	Total OPAH	0,00	146 150,00
Communication	Signalétique des équipements publics (AP annuelle) (MSP Bt, Médiathèque, OT)	20 000,00	20 000,00
	Signalétique du pôle TEC (AP 2023 - 2024)	5 000,00	20 000,00
	OPAH - Opération Façade - Communication - Investissements (AP 2022 - 2024)		3 000,00
	Communication TAD (panneaux)	20 000,00	20 000,00
	Communication PPE Bâche chantier	3 000,00	3 000,00
	Total communication	48 000,00	66 000,00

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base d'un rapport

Orientations budgétaires 2024

INVESTISSEMENT OB 2024			
Dépenses			
	Principales inscriptions budgétaires	AP 2024 V2 Arbitrage	CP 2024 V2 Arbitrage
Pôle petite enfance	Acquisition foncière - Etudes préalables (AP 2023 - 2025)		50 000,00
	Démolition (AP 2023 - 2025)		0,00
	Etude désamiantage avant travaux démolition (AP 2023 - 2025)		0,00
	Désamiantage (AP 2023 - 2025)		0,00
	Honoraire maîtrise d'œuvre (AP 2023 - 2025) - construction PPE		RAR 2023
	Maîtrise d'œuvre démolition (AP 2023 - 2025)		RAR 2023
	Mission OPC maîtrise d'oeuvre construction PPE (hors marché maîtrise d'œuvre)	35 000,00	35 000,00
	Primes 3 candidats maîtrise d'œuvre pour la construction du PPE	4 500,00	4 500,00
	Total Petite enfance	39 500,00	89 500,00
Urbanisme	PLUI (AP 2022 - 2025) : Lot 1 - tranche ferme : CP 72 000 € Lot 1 - Tranche optionnelle 2 (SDET) : CP 27 600 € Lot 2 - Evaluation environnementale PLUI : CP 27 600€		133 222,20
	Urbanisme : Procédure MAJ annexes et téléversement doc urba géoportail	5 000,00	5 000,00
	Total urbanisme	5 000,00	138 222,20
Tourisme	Nouvel OTI - Etude scénographie maîtrise d'œuvre		12 240,00
	Nouvel OTI - fourniture - montage - installation mobilier agencement (AP 2022 - 2023)		60 000,00
	Complément aménagement OT (back office) Bonfante	4 100,00	4 100,00
	Total tourisme	4 100,00	76 340,00
Ecole de musique	Banquette de piano	100,00	99,00
	Portes vitrées salles de musique	1 335,60	1 335,60
	Total école de musique	1 435,60	1 434,60
Médiathèque	Acquisition livre, CD, ...	4 750,00	4 750,00
	Etude mise en réseau des médiathèques	12 600,00	12 600,00
	Total médiathèque	17 350,00	17 350,00
Piscine base de loisirs	travaux mise en conformité et vétusté suite à expertise technique (AP 2024) : Travaux impératifs 25000€ + 50000€ Changement électrique)	75 000,00	75 000,00
	Piscine base loisirs - Provision pour risque investissement (AP annuelle)	50 000,00	50 000,00
	Total piscine base de loisirs	125 000,00	125 000,00
Numérique	Equipements ergonomique postes de travail (siège ergonomique, écran secondaire, repose pied, rehausseur PC, porte document, souris ergonomique repose poignée, tapis ergonomique lampe de bureau, ...)	3 000,00	3 000,00
	Investissement sécurité informatique	5 000,00	5 000,00
	Total numérique	8 000,00	8 000,00

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base d'un rapport

Orientations budgétaires 2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

INVESTISSEMENT OB 2024			
Dépenses			
	Principales inscriptions budgétaires	AP 2024 V2 Arbitrage	CP 2024 V2 Arbitrage
Travaux sur bâtiments CCLTG	Travaux divers non programmés sur bâtiments CCLTG	35 000,00	35 000,00
	Travaux divers programmés sur bâtiments CCLTG	13 100,00	13 100,00
	Total travaux sur bâtiments CCLTG	48 100,00	48 100,00
Environnement - Agriculture	Etude érosion des sols (AP 2023-2026)		28 800,00
	Etude anticipation prise de compétence eau et assainissement (AP 2023 - 2025 : 50 000 € + AP 2024 - 2025 : 200 000 €) = 250 000 €	190 000,00	190 000,00
	Bilan énergétique des bâtiments (convention SDE) par an sur 3 ans	4 200,00	2 100,00
	Total Environnement - Agriculture	194 200,00	220 900,00
Acquisition bâtiments ou terrains	Sécurité investissement - Terrains bâtis (chapitre 21) (AP annuelle)	100 000,00	100 000,00
	Sécurité investissement BP 2022 (chapitre 21) (AP annuelle)	90 000,00	90 000,00
	Acquisition terrain pour gestion déchets verts (service technique)	10 000,00	10 000,00
	Total sécurités budgétaires	200 000,00	200 000,00
Fonds de concours pôle fermat	Fonds de concours pôle fermat	420 000,00	420 000,00
	Total Fonds de concours pôle Fermat (AP annuelle)	420 000,00	420 000,00
Etudes diverses	Etude Document Unique Evaluation des Risques Professionnels	50 000,00	50 000,00
	Total études diverses	50 000,00	50 000,00
	TOTAL OB 2024 INVESTISSEMENT	2 377 136,60	2 848 447,80

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base d'un rapport

Orientations budgétaires 2024

	FONCTIONNEMENT OB 2024		
	Dépenses		
	Principales inscriptions 2023	AE 2024 V2 Arbitrage	CP 2024 V2 Arbitrage
Habitat	OPAH - Ingénierie Suivi animation (AE 2022 - 2024)		46 544,00
	Conventionnement ADIL 2024	8 000,00	8 000,00
	Total Habitat	8 000,00	54 544,00
Piscine	Fonctionnement Piscine base de loisirs (en 2024 : 4 mois au lieu de 2 mois)		200 000,00
	Total fonctionnement piscine	0,00	200 000,00
Médiathèque	Fonctionnement Médiathèque		90 000,00
	Estimation coût fonctionnement médiathèque (309 m2)- locaux Fermat		19 000,00
	Total fonctionnement médiathèque		109 000,00
Voirie	Voirie fonctionnement		161 000,00
	Total voirie	0,00	161 000,00
Musique	Ecole de musique fonctionnement		180 000,00
	Coût fonctionnement complémentaire Ecole de musique (172,94 m2) - Locaux fermat		11 000,00
	Total musique	0,00	191 000,00
Mobilité	Transport à la demande	60 000,00	60 000,00
	Total mobilité		60 000,00
Communication	Maintenance annuelle site web CCLTG / OT		3 174,00
	Journal Lomagne Initiative		14 000,00
	Plaquette institutionnelle CCLTG		1 200,00
	Ecole de musique 2024 : nouvelle créa (flyers, affiches, cré affiche 4 concert)		1 200,00
	Marque page médiathèque		
	Animation, communication, partenariat PVD (AP 2023 - 2027)		3 600,00
	Création extranet Elus		12 100,00
	Création bourse de l'emploi (site internet)		198,00
	Communication CCLTG		600,00
	Animation, communication, partenariat CTG projet social (répertoire numérique, ...)		4 500,00
	Communication Forum agricole / agroalimentaire : 1 000 €		1 000,00
	Total communication	0,00	41 572,00
Participations aux syndicats dont CCLTG est membre	SYNDICAT MIXTE A MENAGEMENT NUMERIQUE		15 000,00
	SYNDICAT MIXTE GARONNE QUERCY GASCogne (PETR)		15 099,00
	SYNDICAT MIXTE ORDURES MENAGERES		60 000,00
	SYNDICAL SYGRAL		44 573,00
	SAGE		100,00
Participation financières CCLTG suite à prise d'intérêts communautaires	Total participations aux syndicats dont CCLTG est membre		134 772,00
	Contribution au SDIS		224 947,44
	Point Information jeunesse - Subvention		21 000,00
	Total participation financières CCLTG suite à prise d'intérêts communautaires		245 947,44

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base d'un rapport

Orientations budgétaires 2024

Participation financière CCLTG suite à intérêts communautaire exercée par association	EAJE (fct 4222) - subvention		126 000,00
	RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (fct 4222) - subvention		32 400,00
	LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT LAEP (fct 4222) - subvention		21 600,00
	ASSO. PORTAGE REPAS EHPAD - Fonctionnement (fct 61)		20 000,00
	Total Participation financière CCLTG suite à compétence communautaire exercée par association	0,00	200 000,00
Versements subventions de fonctionnement par CCLTG	Dispositif violences intrafamiliales Etat		3 000,00
	ASSO LACHAPELLE (fct 633) - subvention		5 000,00
	MISSION LOCALE		5 500,00
	CAUE		1 500,00
	ADEFPAT		300
	Réseau francophone Villes amies des aînées - adhésion (PVD / CTG)		350,00
	ADCF		1 150,00
	AMF		650,00
	CCI 82 Participation CCLTG (AP 2022 - 2023)	10 000,00	5 000,00
	Chambre métiers 82 Participation CCLTG (AP 2022 - 2023) puis AP 2024 - 2025	8 000,00	4 000,00
	Vis ta Lomagne - Subvention		8 000,00
	Vis ta Lomagne - Participation CCLTG		15 300,00
	AE 2023 - 2026		
	Participation au financement dispositif Violences intrafamiliales		3 000,00
	Total versement subventions de fonctionnement par CCLTG	18 000,00	52 750,00
Tourisme	Versement au budget annexe tourisme pour opérationnel fonctionnement (ce montant tient compte des excédents du budget annexe OTI 2021)	CP 2024 à ajuster une fois résultat exercice 2023	50 000,00
	Versement au budget annexe tourisme pour charges de personnel		85 000,00
	Location local temporaire OTI		5 000,00
	Coût fonctionnement complémentaire OTI (160,26 m2) - Locaux fermat		9 600,00
	Total tourisme	0,00	149 600,00
Economie	Logiciel suiv porteur projet : maintenance logiciel AGDE		1 860,00
	Club entreprise : animation		1 200,00
		0,00	3 060,00
Numérique	Location photocopieur commun pour Ecole musique, OTI, médiathèque (54€/mois TTC)		648,00
			648,00
Juridique	Provision juridique		10 000,00
	Total juridique		10 000,00
Personnel	Prévision instruction d'urbanisme		20 000,00
	Intérimaire été juillet août accueil/secrétariat CCLTG (lors des congés été)		5 000,00
	Maitre nageur piscine juin et sept. 2024 pour accueil écoles		7 000,00
	Technicien informatique partagé avec CCTC		10 000,00
	Total personnel complémentaire		42 000,00

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base d'un rapport Les restes à réaliser 2023 à inscrire au budget 2024

Dépenses RAR 2023					
Dépenses engagées en 2023	Montant en €	Engagement Imputation	Fct	art RAR M57	Fct 8GT
Audit technique et financier sur la mise en œuvre de la compétence voirie	32 850,00 €	2031	845	2031	845
Étude de réhabilitation ouvrage Pont de Marsac	23 232,00 €	2031	845	2031	845
Complément analyse recherche d'amiante	139,92 €	2031	4222	2031	61
Étude de sol sur site projet PPE (reste dû)	1 800,00 €	2031	4222	2031	61
Marché n°2023M23003 - PLAN GUIDE DE REFERENCE / Lot n°2 - PLAN GUIDE LAVIT (reste dû marché) (22410 +32028)	54 438,00 €	2031	020	2031	632
Marchés PLUI (reste dû TF marché)	124 711,20 €	2031	501	2031	632
MAJ Doc Urba Géoportail - mise en CNIG (Citadia)	3 600,00 €	2031	501	2031	632
Frais d'études SUR L'ELABORATION DE PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (solde)	24 741,00 €	2031	501	2031	020
Frais d'études MOE Agencement OTI (reste dû marché)	10 460,00 €	2031	633	2031	633
TOTAL ARTICLE - 2031	275 972,12 €				
AIDE OPAH TRAVAUX	74 579,00 €	20422	552	20422	552
TOTAL ARTICLE - 20422	74 579,00 €				
AIDE AUX COMMERCE PACTe	2 400,00 €	20421	632	20411581	632
TOTAL ARTICLE - 2041581	2 400,00 €				
TOTAL CHAPITRE 20	352 951,12 €				
Cavarec Pour permis démolir	1 140,00 €	21318	4222	21318	510
CASSIN solde marché M23002	21 482,94 €	21318	4222	21318	510
MOE pour PPE M23006	204 000,00 €	21318	4222	21318	510
TOTAL ARTICLE - 21318	226 622,94 €				
Installation CLIM étage siège CCLTG (CLIMATER)	12 000,00 €	2158	020	2158	020
Remise en état des toboggans et des portails d'accès (Malisani)	18 367,20 €	2158	323	2158	323
Remise en état des pieds des toboggans (Malisani)	2 384,40 €	2158	323	2158	323
Installation réservoir (AL WATER)	840,00 €	2158	323	2158	323
Installation verres Eco filtrants (AL WATER)	919,34 €	2158	323	2158	323
TOTAL ARTICLE - 2158	34 510,94 €				
Achat gravillonneur	185 673,37 €	215731	845	215731	845
TOTAL ARTICLE - 21838	185 673,37 €				
Fourniture panneaux (Signaux Girod)	474,68 €	215738	845	215738	552
Fourniture panneaux (Signaux Girod)	280,40 €	215738	845	215738	552
Fourniture panneaux (Signaux Girod)	1 179,59 €	215738	845	215738	552
Fourniture panneaux (Signaux Girod)	1 697,27 €	215738	845	215738	552
TOTAL ARTICLE - 215738	3 631,94 €				
Marchés Matériaux - Granulats et Emulsion (Accord cadre BC)	76 000,00 €	21751	845	21751	845
ESBTP FA NP /2023 Granulats	8 473,32 €	21751	845	21751	845
LRG NP /2023 Emulsion	14 723,26 €	21751	845	21751	845
LRG NP /2023 Grave	9 293,45 €	21751	845	21751	845
Signalisation Horizontale LOUPIAS	7 171,67 €	21751	845	21751	845
TOTAL ARTICLE - 21751	115 661,70 €				
Refonte baie informatique PLEIN SUD	698,92 €	2181	020	2181	020
TOTAL ARTICLE - 2181	698,92 €				
TOTAL CHAPITRE 21	566 799,81 €				
Install agenc sur sol d'autrui: Tvaux agencement OTI (Marchés tvx)	198 740,00 €	2245	633	22314	633
TOTAL ARTICLE - 22314	198 740,00 €				
TOTAL CHAPITRE 22	198 740,00 €				
TOTAL RAR 2023 INVESTISSEMENT DEPENSES (A INSCRIRE AU BP 2024)	1 118 490,93 €				

Recettes RAR 2023				
Subventions acquises non reçues en 2023	Montant en €	art. comptable M57	Fonction M57	art. RAR M57
Fonds européens - MSP Beaumont et Lavit <i>Attente subvention sollicitée</i>	400 000,00 €	13278	410	13178
DETR - Etude préalable à la création d'un pôle socio-économique de proximité sur la CCLTG	2 520,00 €	13461	61	13361
Région - Etude préalable à la création d'un pôle socio-économique de proximité sur la CCLTG <i>Demande de versement de la subvention à solliciter</i>	3 780,00 €	1322	61	1312
CD82 - Etude préalable à la création d'un pôle socio-économique de proximité sur la CCLTG <i>Demande de versement de la subvention à solliciter</i>	1 890,00 €	1323	61	1313
Etat - Etudes préalables relatives à l'extension de la Zone d'Activité de Bordevieille <i>Demande de versement de la subvention à solliciter</i>	18 555,00 €	13461	518	13361
EPF Occitanie - Etudes préalables relatives à l'extension de la Zone d'Activité de Bordevieille <i>Demande de versement de la subvention à solliciter</i>	12 600,00 €	1326	518	1316
Etat - Acquisition bornes électriques <i>Demande de versement de la subvention à solliciter</i>	5 960,00 €	1321	20	1311
Région - Etude pré-op de renouvellement urbain de Beaumont et Lavit pour l'ORT <i>Demande de versement de la subvention à solliciter</i>	12 000,00 €	1322	632	1312
Département - Etude pré-op de renouvellement urbain de Beaumont et Lavit pour l'ORT <i>Demande de versement de la subvention à solliciter</i>	6 000,00 €	1323	632	1313
Département - Création d'une France Services à la CCLTG <i>Demande de versement de la subvention à solliciter</i>	3 834,00 €	1323	420	1313
Etat - Création d'une France Services à la CCLTG <i>Demande de versement de la subvention à solliciter</i>	9 402,00 €	1321	420	1311
Département - Programme voirie 2022 <i>Subvention sollicitée</i>	138 841,00 €	1323	845	1323
Etat - Création et aménagement office de tourisme	105 000,00 €	1321	633	1347
Département - Création et aménagement office de tourisme	67 500,00 €	1323	633	1313
Département - Rénovation ouvrage d'art : pont de Marsac	42 080,00 €	1323	845	1323
DETR - Rénovation ouvrage d'art : pont de Marsac	74 678,00 €	13461	845	13461
Etat - Etude plan guide de référence Beaumont et Lavit	27 500,00 €	1311	20	1311
Etat - Remise en état voirie suite intempéries du 20/06/2023	41 026,00 €	1321	845	1321
Département - Programme voirie 2023 <i>Demande de versement de la subvention à solliciter</i>	319 960,00 €	1323	845	1323
CAF - Construction pôle petite enfance - crèche/EAJE	444 000,00 €	1318	4222	1318
CAF - Construction pôle petite enfance - RPE	100 000,00 €	1318	4222	1318
TOTAL RAR 2023 INVESTISSEMENT RECETTES (A INSCRIRE AU BP 2024)	1 837 126,00 €			
SOLDE DE RAR 2023 (INVESTISSEMENT)	718 635,07 €			

2. Proposition d'ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2024

- Article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

- Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.
- Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

- Conformément aux textes applicables, il est proposé à la commission finances et personnel de procéder lors du Conseil communautaire à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Chapitre	Crédits ouverts au BP 2023 (BP initial + décisions modificatives)	RAR 20222 inscrits au BP 2023	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 CGCT
20	694 218,24	119 685,24	574 533,00	143 633,25
204	320 175,00	159 800,00	160 375,00	40 093,75
21	2 527 945,68	334 941,70	2 193 003,98	548 251,00
22	200 000,00		200 000,00	
27	1 500,00		1 500,00	375,00
1123	32 500,00		32 500,00	8 125,00
TOTAL				740 478,00

2. Proposition d'ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2024

- Il sera proposé au conseil communautaire de s'engager à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif principal 2024 de la communauté de communes.
- Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

Articles concernés	Nature de la dépenses	Montant en euros	Fonctions
2031	Frais études et relevés	660.00	028
2031	Frais études amiante	1152.00	845
Total chapitre 20		1 812.00	
20421	Subv Aide Cce pacte 2	7920.00	632
20422	Subv Aide Immo et ses	2005.00	632
Total chapitre 204		9 925.00	
21318	Tvx Bât Public - terrain projet PPE	12673.02	4222
215738	Signalisation verticale	5000.00	845
2158	Trvx élec piscine + mise aux normes Toboggans	17519.94	323
2158	Travaux raccordement électrique EDF	50000.00	323
21735	Aménagement construction BMAD - salle musique-	1335,60	311
21751	Fourniture et Travaux sur la voirie	10000.00	845
21838	Acquisition matériel informatique	2252.32	020
21848	Acquisition mobilier école musique	7634.56	311
2181	Aménagement Équipement Bât CCLTG	653.10	020
2188	Acquisition ouvrages livres	727.55	313
Total chapitre 21		107 796.09	
TOTAL MONTANT CRÉDITS ANTICIPÉS		119 533.09	

→ **Le Conseil communautaire est appelé à :**

→ **APPROUVER** l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 selon le détail exposé ;

→ **S'ENGAGER** à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2024 de la communauté de communes.

3. Personnel communautaire : Délibération relative au remboursement de frais de déplacement d'agents en mission

En 2015, le Conseil Communautaire a défini les conditions de prise en charge des frais de déplacement du personnel dans le cadre de leurs missions et des formations. Le principe de remboursement de ces frais est basé sur le forfait, tant pour les frais kilométriques que pour les frais d'hébergement et de repas et ce, conformément à la réglementation.

Or dans la pratique, le principe du forfait est dans certains cas bien en deçà des frais réels engagés par l'agent.

Aussi, l'article 7 du Décret 2006-781 du 03 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat prévoit que, lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, l'organe délibérant de la collectivité peut fixer pour une durée limitée, des règles de remboursement dérogatoires qui ne pourront en aucun cas conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée.

Cette possibilité de remboursement aux frais réels ne peut s'appliquer que dans le cadre de missions ponctuelles et non de formations ou de stages.

Aussi, le Président propose de déroger au principe de remboursement au forfait des déplacements des agents en mission et de prévoir leur remboursement aux frais réels des déplacements de deux agents du service Tourisme qui effectuent des opérations de promotions de notre territoire. Lors du dernier Conseil Communautaire, vous aviez délibéré pour les salons listés ci-après :

- - Salon du tourisme Occ'Ygènes à Toulouse (premier salon touristiques de la région OCCITANIE) du 1^{er} au 3 mars 2024
- Micro marché à Bordeaux

→ **Le Conseil communautaire est appelé à :**

- **APPROUVER** le remboursement aux frais réels des déplacements des agents du service Tourisme dûment missionnés pour faire la promotion touristique de notre territoire aux salons précédemment cités;
- **DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget;
- **DONNER** délégation au Président Communautaire pour approuver le remboursement des frais de déplacement des agents en mission;
- **AUTORISER** le Président, ou en son absence, son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

4. Approbation de la convention révisée d'adhésion au service d'assistance à l'archivage – phase 2 « Suivi de l'archivage et accompagnement »

En 2022, la CCLTG a approuvé une convention d'adhésion au service d'assistance à l'archivage du CDG82 – phase 2 « suivi de l'archivage et accompagnement ».

Le conseil d'administration du CDG82 a procédé à la réévaluation du tarif journalier du service d'assistance à l'archivage. Cette révision s'insère dans la volonté d'équilibrer les comptes du service Archivage (tarif réduit pendant plusieurs années dans le but de faciliter aux collectivités l'accès à ce nouveau service).

Cette modification impacte le montant forfaitaire de notre convention « suivi et maintenance de l'archivage ». Le tarif évolue de 420 € à 580 € par an.

→ **Le Conseil communautaire est appelé à :**

- **APPROUVER** la convention révisée d'adhésion au service d'assistance à l'archivage du CDG82 – phase 2 « suivi de l'archivage et accompagnement »
- **AUTORISER** le Président à signer cette convention révisée.

5. Approbation et délégation signature de l'avenant au Contrat Bourg-Centre Occitanie de Beaumont-de-Lomagne 2022-2028

La commune de Beaumont-de-Lomagne a élaboré, dans le cadre de la politique territoriale renouvelée de la Région Occitanie, un projet d'avenant 2ème génération au dispositif contractuel Bourg-Centre Occitanie pour la période 2022-2028. Cet avenant a pour objet de poursuivre et consolider le contrat Bourg-Centre Occitanie de 1ère génération, approuvé le 30/07/2019 et arrivé à échéance :

- en prolongeant sa durée jusqu'au 31 décembre 2028,
- en actualisant les enjeux et les axes de développement,
- en mettant à jour les actions prioritaires du programme.

Cet avenant a pour but de poursuivre la mise en œuvre du partenariat entre Région Occitanie, Commune de Beaumont-de-Lomagne, Département de Tarn-et-Garonne, CCLTG, PETR GQG, EPF Occitanie, CAUE, CMA et CCI du département.

Il s'inscrit en complémentarité du programme Petites villes de demain initié par l'Etat et en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie, dont il constitue un sous-ensemble.

Les projets prioritaires découlant des fiches actions ont pour vocation à être accompagnés techniquement et/ou financièrement par les partenaires cosignataires.

→ **Aussi, le Conseil communautaire est appelé à :**

- **APPROUVER** l'avenant au contrat Bourg-Centre Occitanie de la commune de Beaumont-de-Lomagne pour la période 2022-2028 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à cosigner ledit avenant avec l'ensemble des partenaires impliqués, ainsi que tous les documents y afférents.

6. Approbation et délégation de signature d'une convention tripartite de partenariat pour la création d'un site de compostage partagé pilote à Beaumont-de-Lomagne

A compter du 1er janvier 2024, tous les particuliers et les professionnels ont l'obligation légale de trier à la source les biodéchets alimentaires et de les valoriser dans une filière adaptée.

Le SMEEOM a identifié une stratégie pour réduire, trier à la source et gérer les déchets alimentaires qui sera déployée progressivement à l'échelle de la Lomagne. Ces déchets seront soit compostés individuellement ou collectivement, soit encore collectés dans des points d'apport volontaires pour être méthanisés.

Concernant les habitants de la bastide de Beaumont-de-Lomagne, ces formes de tri à la source pourront coexister et il est prévu de développer un site pilote de compostage partagé place de la Font au 2nd semestre 2024.

Une convention a pour objet de définir les modalités d'implantation et de suivi de ce site, en précisant le rôle et les engagements de chacun des partenaires (Commune / SMEEOM moyenne Garonne / CCLTG).

→ **Le Conseil communautaire est appelé à :**

- **APPROUVER** la convention de partenariat tripartite pour la création et la gestion d'un site pilote de compostage partagé place de la Font à Beaumont-de-Lomagne ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention et les documents y afférents ;
- **DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

7. Association pour le Développement par la Formation, des Projets, Acteurs et Territoires (ADEFPAT) : signature d'une nouvelle convention 2024-2026

L'Association pour le Développement par la Formation, des Projets, Acteurs et Territoires (ADEFPAT) soutient des actions de «Formation-développement» qui s'inscrivent dans les objectifs de développement territorial de la CCLTG (formation et accompagnement des porteurs de projet).

Il est rappelé que la CCLTG a signé une convention avec l'ADEFPAT portant sur la période 2021-2024. Elle est adhérente et membre actif de l'ADEFPAT et verse une cotisation annuelle de 300 € (2023).

Il est proposé à l'assemblée communautaire de renouveler le partenariat avec l'ADEFPAT en signant une nouvelle convention-cadre d'adhésion sur la période 2024-2026.

→ Le Conseil communautaire est appelé à :

- **AUTORISER** le Président à signer une nouvelle convention-cadre d'adhésion avec l'ADEFPAT 2024-2026 intégrant le versement d'une cotisation annuelle dont le montant s'élèvera au maximum à 315 €.
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires aux budgets 2024, 2025, 2026 au financement de cette opération.

8. Piscine communautaire à Beaumont : travaux de mises aux normes (phase 2) : validation du plan financement prévisionnel et demandes de subvention auprès des partenaires

En 2023, la CCLTG a pris sous compétence communautaire la piscine située sur la base de loisirs à Beaumont. Après avoir réalisé une étude de diagnostic général de la piscine fin 2022, la CCLTG a engagé en 2023 une première phase de travaux de mises aux normes réglementaires prioritaires de l'équipement nécessaires à la sécurité des usagers. L'EPCI souhaite poursuivre la deuxième phase de travaux en 2024. Le coût total des travaux de mises aux normes de la piscine de la phase 2 pour l'année 2024 s'élève à 56 624,62 €HT. Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	%	€ HT
Travaux de mises aux normes de la piscine communautaire à Beaumont-de-Lomagne (phase 2)	56 624,62 €	Aides publiques :		
		Etat	50%	28 312,31
		Département (Contrat d'équipement 20%)	20%	11 324,92
		Sous-total :	70%	39 637,23
		Autofinancement :	30%	16 987,39
TOTAL €HT	56 624,62	TOTAL €HT	100%	56 624,62

Ces travaux de mises aux normes (phase 2) concernent :

- Des mises aux normes relatives au traitement et au système de filtration des bassins,
- Des travaux de mise en conformité et raccords électriques,
- Mises aux normes des toboggans aquatiques ,
- Des modifications hydrauliques,
- Des modifications de l'alimentation électrique générale.

→ **Le Conseil communautaire est appelé à :**

- **APPROUVER** les travaux de mises aux normes (phase 2) de la piscine communautaire à Beaumont-de-Lomagne, son coût et plan de financement prévisionnel ci-dessus;
- **SOLLICITER** les subventions auprès de l'Etat et du Département et autoriser le Président à préfinancer l'opération;
- **AUTORISER** le Président à inscrire l'opération aux politiques contractuelles du PETR Garonne-Quercy-Gascogne (CRTE et CTO);
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget 2024 au financement de cette opération.

9. Infrastructures en faveur de la mobilité douce : signalétique des équipements publics communautaires : validation du plan financement prévisionnel et demandes de subvention auprès des partenaires

La CCLTG souhaite implanter une signalétique pour signaler les équipements publics communautaires en faveur de la mobilité douce. Cette signalétique permettra de signaler les équipements publics communautaires suivants :

- le Pôle touristique, économique, culturel (TEC)/Maison Fermat à Beaumont-de-Lomagne incluant notamment l'Office de Tourisme, l'Ecole de Musique, la médiathèque...
- le Pôle petite enfance à Beaumont,
- la Maison de santé à Beaumont,
- les arrêts de bus du Transport à la demande intercommunal.

Le coût global de ces équipements publics communautaires s'élève à 48 256,07 €HT (57 907,28 €TTC).

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES	€HT	RECETTES	€HT	%
Travaux de signalétique (conception et de production) :		Aides publiques :		
		Etat	28 953,64 €	60%
		Département (CE av2 (DS 48 256,07€ X 20%))	9 651,21 €	20%
		SOUS TOTAL €HT AIDES PUBLIQUES	38 604,86 €	80%
Signalétique Maison Fermat (Office de Tourisme, Ecole Musique, Médiathèque...)	29 400 €	Autofinancement : Communauté de Communes	9 651,21 €	20%
Signalétique Pôle petite enfance Beaumont	2 630 €			
Maison de santé à Beaumont	3 528,07 €			
Arrêt de bus Transport à la demande	12 698 €	SOUS TOTAL €HT AUTOFINANCEMENT	9 651,21 €	100%
TOTAL €HT	48 256,07 €	TOTAL €HT	48 256,07 €	

→ Le Conseil communautaire est appelé à :

- **APPROUVER** l'opération, son coût et plan de financement prévisionnel ci-dessus;
- **SOLLICITER** les subventions auprès de l'Etat et du Département et autoriser le Président à préfinancer l'opération;
- **AUTORISER** le Président à inscrire l'opération aux politiques contractuelles du PETR Garonne-Quercy-Gascogne (CRTE et CTO);
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget 2024 au financement de cette opération.

10. Audit technique et financier pour la mise en œuvre de la compétence voirie au sein du bloc communal : validation du plan financement prévisionnel et demandes de subvention auprès des partenaires

La CCLTG a retenu, au titre de la compétence optionnelle «création, aménagement et entretien de la voirie», une définition de l'intérêt communautaire limitée à la voirie communale hors agglomération sans autre précision.

La CCLTG intervient au-delà du périmètre de sa compétence tel que défini par l'intérêt communautaire. Les élus souhaitent donc diagnostiquer la situation de l'intercommunalité sur cette compétence, afin de délimiter ses marges de manœuvre dans le cadre de la révision et de l'organisation exhaustive de compétence voirie sur l'ensemble du territoire.

Il est proposé de mener une étude sur le financement et la réalité technique de l'exercice actuel de la compétence voirie communautaire. Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT	
Audit technique et financier sur la mise en œuvre de la compétence « voirie » au sein du bloc local	27 375,00 €	Aides publiques :		
		Etat	21 900,00 €	80%
		SOUS-TOTAL SUBVENTIONS	21 900,00 €	80%
		Autofinancement :		
		Communauté de Communes	5 475,00 €	20%
TOTAL eHT	27 375,00 €	TOTAL eHT	27 375,00 €	100%

→ Le Conseil communautaire est appelé à :

- **APPROUVER** l'opération, son coût et plan de financement prévisionnel ci-dessus;
- **SOLLICITER** les subventions auprès de l'Etat et autoriser le Président à préfinancer l'opération;
- **AUTORISER** le Président à inscrire l'opération aux politiques contractuelles du PETR Garonne-Quercy-Gascogne (CRTE et CTO);
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget 2024 au financement de cette opération.

11. Rénovation des parcs lumineux d'éclairage public sur les ZAE du Blanc, ZAE Delor et ZAE Coutré : validation du plan financement prévisionnel et demandes de subvention auprès des partenaires

Dans le cadre des actions menées en faveur de la maîtrise de nos consommations et des réductions de nos émissions de gaz à effet de serre, la CCLTG a conventionné avec le Syndicat Départemental de l'Energie 82 dans le cadre du service mutualisé de «Conseil en Energie Partagé» (CEP). Ce service permet à l'EPCI d'établir un diagnostic de nos consommations et d'entreprendre des actions concrètes sur le plan énergétique. A ce titre, la CCLTG envisage de remplacer les éclairages publics existants par des leds moins énergivores sur les 4 Zones d'Activités Economiques communautaires.

- ZAE de Bordevieille à Beaumont : juin 2023 (réalisé)
- ZAE du Coutré à Lavit de Lomagne : juin 2024
- ZAE du Blanc à Beaumont : juin 2024
- ZAE Delor à Sérignac : juin 2024

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT	
Rénovation des parcs lumineux d'éclairage public sur la ZAE du Blanc, la ZAE Delor et la ZAE du Coutré	13 963,50 €	Aides publiques :		
		Etat	6 981,75 €	50%
		SOUS-TOTAL SUBVENTIONS	6 981,75 €	50%
ZAE du Blanc - Beaumont	2 350,50 €	Autofinancement : Communauté de Communes		
ZAE Delor - Sérignac	4 424,00 €			
ZAE du Coutré - Lavit	7 189,00 €		6 981,75 €	50%
TOTAL €HT	13 963,50 €	TOTAL €HT	13 963,50 €	100%

→ **Le Conseil communautaire est appelé à :**

- **APPROUVER** l'opération, son coût et plan de financement prévisionnel ci-dessus;
- **SOLLICITER** les subventions auprès de l'Etat et autoriser le Président à préfinancer l'opération;
- **AUTORISER** le Président à inscrire l'opération aux politiques contractuelles du PETR Garonne-Quercy-Gascogne (CRTE et CTO);
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget 2024 au financement de cette opération.

12. Entretien des circuits de randonnée de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise : demande de subvention 2024 auprès du Conseil Départemental

Dans le cadre de la politique de valorisation des sentiers de randonnée de la Lomagne Tarn et Garonnaise au titre de la compétence «création, entretien et aménagement des sentiers de randonnée pédestres, équestres et cyclos référencés par l'Office de tourisme», la Communauté de Communes souhaite solliciter une subvention 2024 auprès du Conseil Départemental et demander l'autorisation de préfinancement pour réaliser les travaux nécessaires à l'opération.

→ **Le Conseil communautaire est appelé à :**

- **SOLLICITER** les subventions auprès du Département et autoriser le Président à préfinancer l'opération;
- **AUTORISER** le Président à inscrire l'opération aux politiques contractuelles du PETR Garonne-Quercy-Gascogne (CRTE et CTO);
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget 2024 au financement de cette opération.

13. Demande de subvention de l'association Mémoire de Maubec en Lomagne - Sentier d'interprétation de la vie paysanne en Lomagne

Dans le cadre de l'extension de l'écomusée de l'évocation de la vie rurale en Lomagne installé en bordure du chemin d'en Naoua à Maubec, l'association Mémoire de Maubec en Lomagne sollicite **une subvention exceptionnelle de 3237€** auprès de la CCLTG pour la partie investissement sentier d'interprétation de la vie paysanne en Lomagne.

Après 10 ans d'existence, l'association souhaite développer l'écomusée à Maubec.

Le projet de développement de l'écomusée consiste en 2 volets :

1^{er} volet : consiste en la construction d'un abri (110 m²) entièrement ouvert destiné à accueillir d'anciens outils et machines agricoles apportant un éclairage sur l'évolution des machines agricoles grâce à des panneaux explicatifs pédagogiques et ludiques. L'abri servira de point de départ au sentier d'interprétation.

2^{ème} volet : intègre la mise en place d'un sentier d'interprétation au départ de l'écomusée.

Le parcours valorisera plusieurs points d'intérêt témoins de la vie à la ferme d'autrefois. Il passera notamment près d'une mare, qui servait aux tisserands pour le rouissage du chanvre et du lin puis longera le ruisseau du Sarrampion.... Les espaces de l'itinéraire seront aménagés pour permettre au public de s'y promener et ponctués de totems pédagogiques .. Ce sentier en boucle aboutira sur le chemin d'en Naoua où passent 3 sentiers de randonnée PR et inscrits au PDIPR très fréquentés :

- le circuit de la Lomagne, le Circuit du foie gras 1 et 2 partants de Maubec et le circuit d'En Naoua partant de Sarrant. Ces sentiers rejoignent d'autres itinéraires du territoire ce qui représente en cumulé près de 75 km de circuit. Le sentier d'interprétation et l'abri seront accessibles pour tous et gratuits.

Synthèse des dépenses/investissements

Inventaire et création des outils de médiation	6000 €
Construction de l'abri	40 892 €
Création du sentier d'interprétation	16 185 €
TOTAL	63 077 €

Plan de financement prévisionnel

Conseil départemental	6500 €	10,3 %
Communauté de Communes Lomagne Tarn et Garonnaise	3237 €	5,1%
Commune de Maubec	809 €	1,30 %
LEADER	39 915,64 €	63,30 %
Autofinancement dont financement participatif	12 615,36 €	20%
TOTAL	63 077 €	100%

13. Demande de subvention de l'association Mémoire de Maubec en Lomagne - Sentier d'interprétation de la vie paysanne en Lomagne

Le projet de sentier d'interprétation est une initiative privée portée par l'association Mémoire de Maubec en Lomagne et les investissements peuvent être cofinancés par la CCLTG au titre de ses compétences statutaires (création, entretien et aménagement des sentiers de randonnée pédestres...).

Il est proposé à l'assemblée d'accorder une subvention exceptionnelle de 1500€ à l'Association Mémoire de Maubec en Lomagne pour la partie investissement «sentier d'interprétation» compte tenu du caractère plus produit qu'apporte ce sentier au territoire.

Toutefois, l'association sera informée que la CCLTG ne se chargera pas de l'entretien du circuit sur la partie privée du sentier, ni de l'entretien, ni de l'achat de la signalétique/ou panneaux d'interprétation. Cette subvention sera versée après travaux et justificatifs sous réserve que le sentier d'interprétation et l'abri soient accessibles pour tous et gratuits. La CCLTG se chargera de l'entretien uniquement autour des panneaux situés sur la voie publique (PR) et poursuivra l'entretien sur la voie gallo-romaine. Le chemin rural étant entretenu dans le cadre des PR. La CCLTG/OT s'engage à promouvoir le sentier d'interprétation au titre de sa compétence «promotion du tourisme».

→ **Le Conseil communautaire est appelé à :**

- **VALIDER** le versement d'une subvention exceptionnelle de 1500€ à l'association Mémoire de Maubec en Lomagne pour le sentier d'interprétation de la vie paysanne en Lomagne;
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget 2024 au financement de cette opération;
- **DONNER POUVOIR** à son Président pour signer tous documents afférents à l'opération.

Dans le cadre de sa compétence «création, l'aménagement et la gestion d'une école de musique intercommunale» la Communauté de Communes souhaite solliciter annuellement une subvention en investissement et fonctionnement au titre de l'école de musique communautaire.

La politique du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne permet d'accorder des subventions à l'Ecole de musique communautaire tant en fonctionnement qu'en investissement.

→ **Le Conseil communautaire est appelé à :**

- **AUTORISER**, par délibération, le Président à solliciter ces subventions au titre de l'année 2024.

15. Convention de partenariat 2024 avec Tarn-et-Garonne Tourisme : commercialisation de prestations touristiques destinées aux individuels et groupes

Convention de partenariat 2024 avec Tarn-et-Garonne Tourisme

L'Office de Tourisme est en charge de la promotion, de l'animation et de la valorisation de son territoire. Cependant, il ne peut commercialiser des offres packagées aux individuels ou aux groupes. Tarn-et-Garonne Tourisme, qui assure les mêmes missions au niveau départemental, est dotée d'un service commercial (agrée Atout France avec une immatriculation) qui peut agir en qualité de mandataire des prestations proposées par l'OT. L'OT devient ainsi apporteur d'affaires et bénéficie d'une commission sur les ventes.

Tarn-et-Garonne Tourisme se propose de commercialiser via son service de réservation, les prestations préalablement packagées par l'OT et d'en faire la promotion. Ils mutualisent ainsi leurs moyens en termes de production et de commercialisation.

Pour les produits vendus par l'OT (apporteur d'affaires) : la facturation au client est effectuée, suivant décompte fourni par l'OT, par Tarn-et-Garonne Tourisme qui assure le back-office (contrat, suivi et règlement) auprès du client et des prestataires.

Sur l'ensemble des produits groupes concernés par le Territoire de l'Office de Tourisme et facturés par Tarn-et-Garonne Tourisme, la commission réalisée sur la marge commerciale (qui devra se situer entre 10% et 15%) sera partagée équitablement entre les deux parties (50/50).

Une facturation globale des commissions sera établie au semestre par l'Office de Tourisme.

→ **Le Conseil communautaire est appelé à :**

- **SIGNER la convention de partenariat 2024 avec Tarn-et-Garonne Tourisme relative à la commercialisation des prestations touristiques destinées aux individuels et groupes.**

En application des délibérations en date :

- du 16 février 2021 N°20210216 D04, approuvant la signature de la convention d'opération de la nouvelle OPAH sur la période 2021/2024,
- et du 20 Juin 2023 N°20230620 D24, modifiant les aides via l'avenant à la convention n°2,

afin de soutenir l'action en faveur de la réhabilitation du parc bâti.

A ce jour, est susceptible de recevoir une aide de la CCLTG, le dossier suivant :

ETAT DES PARTICIPATIONS DE LA CCLTG pour engagement													
RECAPITULATIF DES DOSSIERS - CC du 13/ 02/2024													
PROPRIETAIRES BAILLEURS													
PEREZ Patricia	82500 LARRAZET	82007875	94 534,00	80 000,00	28 000,00 €	35%	500,00 €		1 500,00 €	Travaux Lourds	2 750 €	32 750,00 €	
TOTAL PB											2 750 €		
TOTAUX MONTANTS DES ENGAGEMENTS - DOSSIERS PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS											2 750,00 €		

Aussi, le conseil communautaire est appelé à :

→ ACCEPTER de subventionner le propriétaire bailleur conformément au tableau ci-dessus.

17. Plan d'aide au Commerce Territorial (PACte) : validation d'une aide Sébastien BAILLY - Boulangerie à Lavit

L'assemblée communautaire a validé le règlement CCLTG d'aide aux commerces «PACte» en séance du 20 juin 2023. Un point de vente est susceptible de bénéficier d'une aide au titre du pack modernisation/développement d'activité.

Il s'agit de la reprise de la boulangerie CHAUVIN-PASET.

L'aide financière concernerait les travaux suivants :

- amélioration du confort des salariés et accueil avec achat d'une pompe à chaleur (9 550€HT) au point de vente (24 rue République à Lavit) ;
- rénovation et achat d'une chambre froide au point de fabrication/fournil (4 pl. patte d'Oie à Lavit).

Le point de vente est situé dans le linéaire stratégique au taux d'aide de 30% et le point de fabrication est situé hors linéaires stratégiques au sein du périmètre ORT au taux d'aide de 20%.

Investissement éligible (devis) :

Pompe à chaleur : 9 550€HT (point de vente : secteur linéaires stratégiques = 30%)

Chambre froide : 16 100€HT (point de fabrication : hors linéaires stratégiques, secteur ORT =20%).

Total des dépenses éligibles : 25 650€HT

$9\,550 \times 30\% = 2\,865\text{€HT}$ + $16\,100 \times 20\% = 3\,220\text{€HT}$

AIDES : 2865€ + 3220€ = 6 085€HT

PLAFOND LINEAIRE STRATEGIQUE : 6 000€HT

PLAFOND SECTEUR ORT : 4 000€HT

La Commission économie du 29/01/24 propose d'accorder une aide plafonnée à 4000€ à Sébastien BAILLY.

→ **Le Conseil communautaire est appelé à :**

- **APPROUVER** l'attribution d'une aide de 4 000 € à Sébastien BAILLY pour la boulangerie à Lavit ;

- **DONNER POUVOIR** à son Président pour signer tous documents afférents à l'opération.

Décisions prises par Monsieur le Président depuis le dernier conseil communautaire, dans le cadre des délégations qui lui sont accordées:

Audit technique et financier sur la mise en œuvre de la compétence « voirie » au sein du bloc local : Coût 32850 € TTC. Lancement de l'audit. Durée de la mission 9 mois.

Modification du versement des acomptes de la DGF pour 2024 (courrier Etat du 25/01/2024) :

A compter de 2024, l'intégralité des montants des parts salaires encore comprise dans la dotation forfaitaire des communes sera attribuée à la CCLTG. Les communes toucheront une DGF de l'Etat plus faible. Cette baisse de la DGF commune sera compensée par le reversement du même montant de la CCLTG aux communes.

Le salon OCC'YGENE (tourisme) à Toulouse aura lieu le 1-2-3 mars 2024. Est-ce que des élus seraient intéressés pour recevoir l'invitation au Salon ? L'Office de Tourisme tient un stand et sera présente au sein de l'îlot Tarn et Garonne Tourisme.

Présentation extranet Elus – Secrétaires de mairies (Aude)

Site internet CCLTG : modification des communes (fiche par commune) à faire remonter à la CCLTG

Point information pré diagnostic jeunesse (Mélanie)

- ✓ Réflexion initiée sur une proposition d'animation à destination des adolescents > Suite diagnostic CTG / Projet social de territoire
- ✓ 1ère réunion avec Mairie Beaumont / CCLTG / ASC / CAF/SDJES > Contact des municipalités par Chargée de coopération territoriale > concertation > état des lieux : où sont les jeunes ? quelle tranche d'âge..., avant d'envisager une préfiguration